



## **BUDGET PRIMITIF 2019**

### **NOTE SYNTHETIQUE SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES EXERCICE 2019**

Cette note a pour objectif de présenter de manière synthétique les informations financières essentielles, elle sera annexée au budget primitif 2019.

## I/ Rappel de certaines prescriptions valables pour le budget principal et les budgets annexes :

- Le vote doit intervenir au plus tard le 15 avril de l'exercice.
- Quorum : la majorité des membres.
- Adoption à la majorité absolue des voix.
- Reporter le résultat des votes (pour, contre et abstentions, le nombre d'absents, procurations et signatures).
- Chaque budget doit être voté en équilibre.
- Evaluation sincère des dépenses et des recettes.
- Les restes à réaliser en dépenses correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice.
- Les restes à réaliser en recettes correspondent aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.
- Couverture du remboursement du capital de la dette par les ressources propres de la collectivité.
- Le budget principal et les budgets annexes doivent être votés au cours d'une seule et même séance du conseil communautaire.

## II/ Préparation, suivi et exécution budgétaire :

La préparation, le suivi et l'exécution budgétaire sont réalisés en étroite collaboration avec les vice-présidents, les chefs de service, et grâce au travail effectué au sein des différentes commissions de la communauté de communes (bilan des réunions 2018 ci-dessous).

Commissions	Date	Nombre
Commission Tourisme et Culture	12/04/2018	3
	19/06/2018	
	10/07/2018	
Commission Communication	17/01/2018	1
Commission Enfance-Jeunesse	17/01/2018	6
	27/03/2018	
	17/05/2018	
	18/06/2018	
	18/09/2018	
	12/11/2018	
Commission Finances et Bureau	06/02/2018	7
	05/03/2018	
	06/04/2018	
	19/06/2018	
	03/07/2018	
	08/11/2018	
	30/11/2018	
Commission Voirie	09/04/2018	2
	13/09/2018	

Commission Urbanisme	09/07/2018	2
	12/11/2018	
Commission d'Appel d'Offres	09/01/2018	15
	04/04/2018	
	10/04/2018	
	26/04/2018	
	15/05/2018	
	04/06/2018	
	06/06/2018	
	12/06/2018	
	19/06/2018	
	03/07/2018	
	12/07/2018	
	03/09/2018	
	06/09/2018	
23/11/2018		
06/12/2018		
Commission administration générale	-	0

### III/ Les contraintes budgétaires :

En 2019, la DGF connaît une légère baisse - 3 145 € par rapport à 2018.

#### Evolution DGF perçue par la CCQB entre 2014 et 2019 :

2014	2015	2016	2017	2018	2019
760 127 €	673 720 €	586 993 €	536 878 €	533 616 €	530 867 €
	Soit - 86 407 € (-11,37%)	soit - 86 727 € (-12.87%)	Soit - 50 115 € (-8.54 %)	Soit - 3 262 € (- 0.6 %)	Soit - 2 749 € (- 0.55 %)

Soit une baisse d'environ 30.2 % entre 2014 et 2019.

### IV/ La fiscalité :

Compte tenu des transferts de compétences, la Communauté de communes, doit faire face à des charges nouvelles.

Par conséquent, pour cette année 2019, il est proposé d'augmenter la fiscalité de 3.2178 %, répartie sur les 4 taxes, soit une augmentation de 60 358 € du produit fiscal attendu.

Cette suggestion ne remet pas en cause, bien au contraire, les principes de base de la gestion des deniers publics : rigueur dans l'évaluation budgétaire et recherche d'une gestion optimale des différentes structures qui composent notre collectivité.

Les propositions suivantes seront soumises au vote :

Taxes	Taux d'imposition 2018	Taux d'imposition 2019
Taxe d'habitation	9.30 %	9.60 %
Taxe foncière bâti	8.27 %	8.54 %
Taxe foncière non bâti	66.43 %	68.57 %
Cotisation Foncière des Entreprises	16.78 %	17.32 %
Fiscalité professionnelle de zone	27.72 %	27.72 %

- **Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) :**

Le taux reste inchangé par rapport à l'année 2018 et par conséquent il est proposé de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 13.00 % pour 2019.

- **Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) :**

L'article 1530 *bis* du code général des impôts a permis au conseil communautaire d'instituer une taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI)

L'exercice de cette nouvelle compétence GEMAPI entraînant des charges nouvelles pour la collectivité et faute de moyens nouveaux alloués par l'Etat, le conseil a délibéré en date du 12 février 2018 pour instituer cette taxe afin de faire face aux obligations dans ce domaine de la gestion de l'eau.

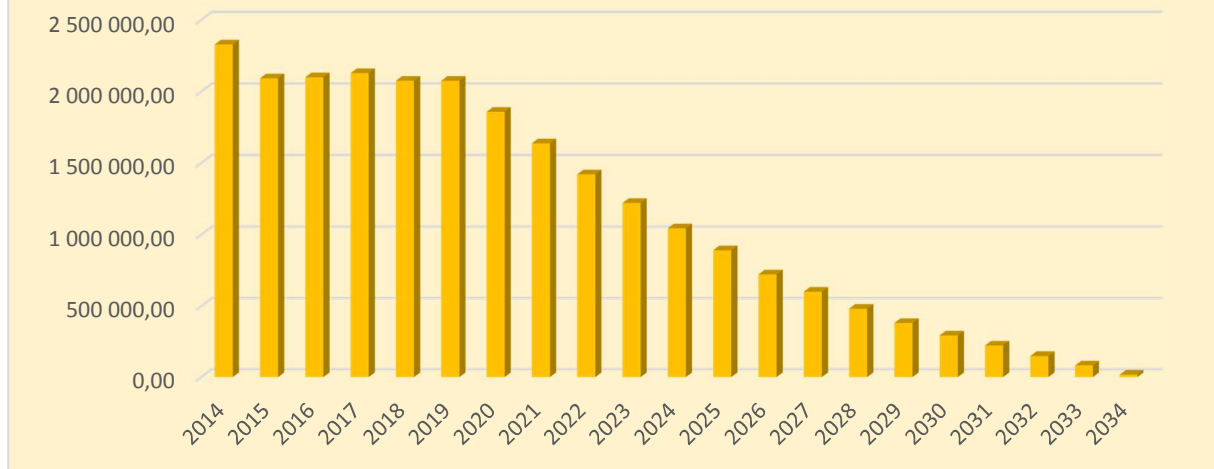
Le conseil communautaire a ensuite délibéré le 27/09/2018 pour déterminer le produit de cette taxe qui ne pourra être supérieur au cout réel d'exercice de cette compétence soit 47 380 € estimé pour l'exercice 2019.

## V/ La dette :

L'analyse financière de la collectivité démontre un endettement maîtrisé et **le capital restant dû au 1<sup>er</sup> janvier 2019 s'élève à 2 075 546.83 €.**

Afin de financer des investissements lourds sur le budget 2019, la CCQB a fait le choix cette année de prévoir 3 nouveaux emprunts.

## Evolution capital restant du

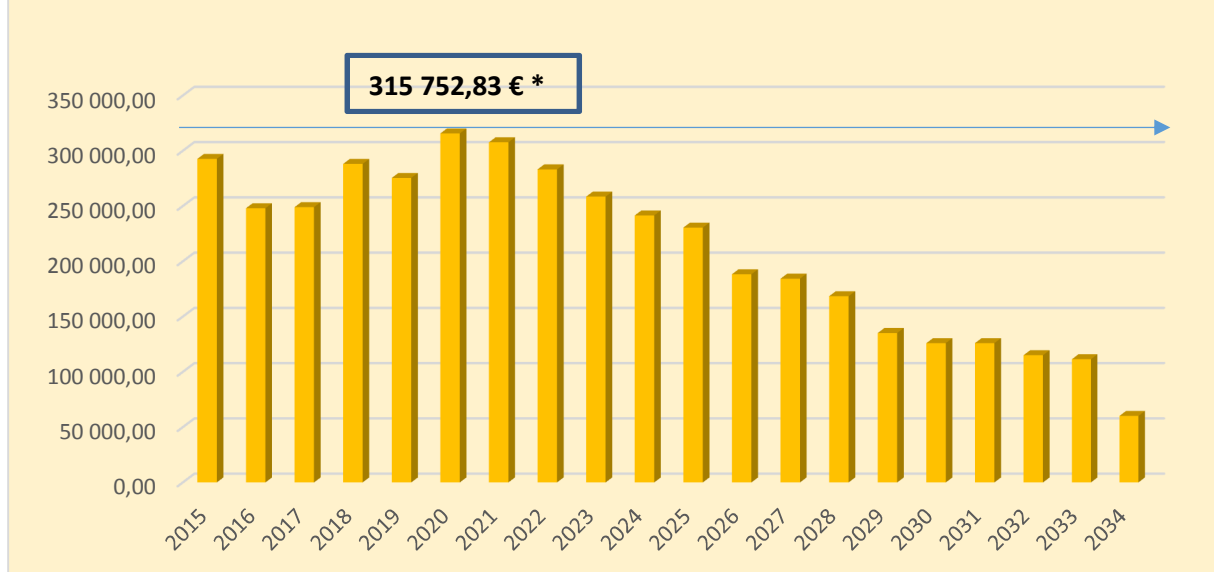


### Les emprunts prévus au budget 2019 :

- 125 000 € pour l'achat d'un camion polybenne 19 Tonnes (report de l'exercice 2018).
- 150 000 € Construction crèche à Lhospitalet.
- 90 000 € Création Office de tourisme à Montcuq-en-Quercy-Blanc.
- 140 000 € Achat bâtiment pour extension siège administratif CCQB.

La concrétisation de ces emprunts en 2019 fera augmenter de façon notable le total des remboursements d'annuités d'emprunts au 01/01/2020 :

## Evolution du remboursement des annuités d'emprunts



\*Total intégrant la simulation avec concrétisation des 4 emprunts de l'exercice 2019 listés ci-dessus

## VI/ Les principaux investissements budgétisés pour 2019 = 3 172 510 € :

- Construction d'une crèche à Lhospitalet : 902 560 €
- L'entretien de la voirie intercommunale : 790 171 €.
- Rénovation d'un bâtiment sur Montcuq-en-Quercy-Blanc pour y installer l'Office de Tourisme : 568 571 €.
- Rénovation piscine intercommunale à Castelnau Montratier-Sainte Alauzie : 240 000 €
  - Extension locaux administratifs à Castelnau Montratier-Sainte Alauzie: 238 000 €
- Achat d'un camion polybenne 19 Tonnes : 149 773 €.
- Etude PLUi : 130 335 €
- Construction abri pèlerins à Montcuq-en-Quercy-Blanc : 62 000 €
- Rénovation thermique médiathèque (menuiseries) à Montcuq-en-Quercy-Blanc: 47 600 €
- Rénovation ouvrage d'art Barguelonne-en-Quercy (St Pantaléon) : 43 500 €

## VII/ Ajustement autorisation de programme / crédit de paiement étude sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunale (PLUi):

L'article R2311-9 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit que la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme. Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Les autorisations de programme et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président. Elles sont votées par le conseil communautaire, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives. Elles correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la collectivité.

Aujourd'hui, il convient dans le cadre du suivi annuel d'actualiser et d'ajuster l'AP/CP pour l'étude sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

**Le coût de cette opération s'élève à 217 658.47 € TTC.**

Monsieur le président propose d'ajuster les crédits de paiement par exercice comme ci-dessous :

Crédit de paiement	Réalisé 2017	Réalisé 2018	2019	2020
Dépenses prévisionnelles	0.00 €	4 812.37 €	130 335 €	82 512 €

## VIII/ Les chiffres de chaque budget :

BUDGET 2019	DEPENSES FONCTIONNEMENT	DEPENSES INVESTISSEMENT	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL	4 971 092 €	4 430 293 €	9 401 385 €
BA TRANSPORT REPAS	45 892 €	56 502 €	102 394 €
BA ZONE D'ACTIVITE	481 782 €	466 640 €	948 422 €
BA MAISON MEDICALE	40 594 €	67 808 €	108 402 €
BA ATELIER RELAIS VALLEE DU LENDOU	13 372 €	40 367 €	53 739 €

## Budget principal - les principales évolutions par rapport à 2018 :

### Dépenses :

#### Augmentation du budget total de fonctionnement en 2019 de 3.4 %.

- Augmentation des dépenses à caractère général de 26 249 € soit + 1.9 % :  
Cette hausse est essentiellement dû à :
  - L'augmentation des charges liées à la nouvelle crèche de Montcuq-en-Quercy-Blanc et au transfert des bâtiments des crèches de Castelnau Montratier-Sainte Alauzie et de Lhospitalet + 11 100 € (eau, électricité, chauffage, contrôles périodiques ...).
  - L'augmentation du budget de fonctionnement lié à l'exercice de la compétence urbanisme + 14 064 € (annonces, publications, commissaires enquêteurs ...)
  - La taxe sur les ordures ménagères (637) qui augmente de + 25 717 € (augmentation liée à l'évolution des bases 2019 et à la régularisation sur les bases définitives 2018).

En parallèle, la CCQB a diminué sur ce chapitre en 2019 certaines dépenses dont notamment :

- L'entretien du matériel roulant : - 8 000 €
  - Les vêtements de travail et EPI : - 1 600 €
  - Locations mobilières : - 4 080 €
  - Contrats de prestations de services : - 3 100 €
- Augmentation des charges de personnel de 60 707 € soit + 5.75 % :  
Cette hausse est essentiellement dû à :
    - La prise en charge en 2019 de l'agent du syndicat d'assainissement des cours d'eau dissout au 01/01/2019 - compétence GEMAPI (Charges de personnel remboursées à hauteur de 90 % dans le cadre de la mise à disposition auprès du syndicat mixte du bassin de la Barguelonne et du Lendou).
    - L'augmentation des heures du chargé de mission urbanisme passant d'un contrat de 17h30 à 28h00 hebdomadaires.
    - Le remplacement d'un congé maternité.
    - Depuis cette année, le paiement des charges de personnel du service transport des repas sur le budget principal (régularisées en fin d'année par un mandat du budget annexe vers le budget principal)
    - L'évolution due au déroulement des carrières.

- L'augmentation de la cotisation annuelle sur l'assurance du personnel + 11 700 €.
- Diminution du chapitre des autres charges de gestion courante - 21 333 € soit - 3.6 % : Cette diminution est essentiellement due au virement du budget principal vers les budgets annexes et notamment la baisse du virement vers le budget annexe zone d'activité suite à la vente de terrains, - 83 647 € par rapport à 2018.

Toutefois, d'autres dépenses de ce chapitre augmentent :

- Subvention de fonctionnement aux communes pour les ALSH + 12 231 € soit + 31.9 %.
- Subvention aux associations (crèches, ALSH, Office de tourisme, école de musique, Ludothèque ...) + 23 821 € soit + 7.3 %.
- Participation aux syndicats pour la GEMAPI + 47 995 € (montant récupéré en recette au titre de la taxe GEMAPI).
- Augmentation du reversement sur impôts et taxes de 118 835 € soit + 40.2 %, essentiellement liée au reversement conventionnel sur la zone d'activité Cahors Sud suite à l'augmentation du produit fiscal enregistré en 2018 sur cette même zone.
- Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement augmente de 81 047 € (+8.9 %), essentiellement dû à la conservation du FPIC dans son intégralité.

#### Recettes :

- L'excédent antérieur reporté passe de 718 436 € à 553 804 € (soit - 164 632 €).
- Les produits des services restent stables.
- Le chapitre impôts et taxes connaît une hausse de 295 540 € (soit + 9.3 %) essentiellement due à:
  - L'augmentation en 2019 de 3.2178 % du produit fiscal des 4 taxes (TH, TFNB, TFB, et CFE) soit + 60 358 €.
  - L'augmentation du produit de la CVAE + 27 293 €.
  - La conservation du FPIC dans son intégralité + 80 000 €.
  - L'enregistrement de la taxe GEMAPI + 47 380 €.
  - L'augmentation de la taxe sur les ordures ménagères de + 20 667 € (liée à l'évolution des bases car le taux n'augmente pas par rapport à 2018).



- Le chapitre dotations et participations enregistre une hausse de 51 729 € (+ 6.9 %) essentiellement due à :
  - Une aide de l'Agence de l'eau de 21 000 €.
  - Une augmentation sur l'exercice 2019 de la subvention régionale pour le transport à la demande + 11 917 €.
  - Une hausse de la participation de la CAF et de la MSA dans le cadre du contrat enfance-jeunesse liée notamment à l'effort fait par la CCQB en matière d'animations pour les jeunes et au développement du Relais d'Assistants Maternelles (+ 16 952 €).

### Budgets annexes - les principales évolutions par rapport à 2018 :

- BA zone d'activité : 2018 a enregistré une vente de terrain à hauteur de 37 873 €, 30 000 € de recettes de ventes de terrains ont été inscrits au budget 2019.
- BA transport des repas : En 2019 il a été prévu le renouvellement du dernier des 3 véhicules de portage des repas avec l'acquisition d'un fourgon utilitaire avec double compartiment chaud et froid (30 000 € TTC estimé).
- Les autres budgets annexes s'inscrivent dans la continuité.

### **IX/ Les principaux chiffres clés des dépenses par domaine d'intervention\* :**

*\*Ces montants ne comprennent pas les emprunts qui peuvent être liés à ces services.*

- **Le service technique - voirie en 2019 :**



Dont :

- Matériaux divers : 15 000 €
- Réparation engins : 50 000 €
- Ouvrages d'art : 53 760 €
- Matériel et outillage : 4 950 €
- Matériaux entretien voirie : 656 671 €
- Garde-corps : 3 500 €
- Signalisation : 9 000 €
- Remplacement pneumatiques engins : 8 000 €
- Programme voirie 2018 : 133 500 €
- Achat polybenne 19 T : 149 773 €
- Achat bac benne : 3 500 €
- Véhicule léger service technique : 18 224 €
- Remise en état mur de Saux : 4 590 €
- Carburants : 80 000 €

- Entretien matériel roulant : 50 000 €
- Vêtement de travail et EPI : 6 000 €
- Location hangars-garages et dépôt : 2 808 €
- Locations mobilières : 4 650 €
- Autres (contrat de prestation de service, petit équipement, entretien bâtiment...) : 47 410 €
- Charges de personnel : 605 256 €

• **L'enfance-Jeunesse en 2019:**



Dont :

- Fin travaux crèche à Montcuq-en-Quercy-Blanc : 58 200 €
- Construction crèche à Lhospitalet : 902 560 €
- Participation aux ALSH : 77 491 €
- Participation aux crèches : 141 082 €
- Travaux de rénovation crèches : 14 000 €
- Equipement et jeux d'éveil : 830 €
- Autres (eau, électricité, chauffage, spectacle, animations, collations, transport...) : 40 394 €
- Charges de personnel : 51 255 €

• **Le tourisme en 2019 :**



Dont :

- Rénovation bâtiment Office de Tourisme à Montcuq-en-Quercy-Blanc : 568 171 €
- Subvention Office de Tourisme : 125 000 €
- Entretien chemins de randonnées : 11 050 €
- Signalétique d'information locale : 500 €
- Abri pèlerins à Montcuq-en-Quercy-Blanc : 62 000 €
- Signalisation randonnées : 1 800 €
- Participation signalisation viticole : 6 600 €
- Autres (électricité, maintenance logiciel, collations, petit équipement...) : 4 390 €

• **L'urbanisme en 2019 :**



Dont :

- Etude PLUi en 2019 : 130 335 €
- Modification PLU communaux : 7 577 €
- Participation étude PIG rénovation énergétique : 3 800 €
- Annonces et insertions dans la presse : 6 800 €
- Impression document d'urbanisme : 1 905 €
- Commissaires enquêteurs : 3 000 €

- Autres (petit équipement, registres, données ...) : 1 390 €
- Charges de personnel : 41 781 €

- **La piscine intercommunale en 2019 :**



Dont :

- Rénovation ouverture saison piscine : 4 500 €
- Programme rénovation Piscine 2018-2019 : 240 000 €
- Maintenance et entretien piscine : 15 930 €
- Autres (Electricité, analyses...) : 39 722 €
- Charges de personnel : 39 067 €

- **La médiathèque intercommunale en 2019:**



Dont :

- Rénovation thermique (menuiseries) : 47 600 €
- Mobilier : 255 €
- Achat livres et CD : 7 600 €
- Animation médiathèque : 2 800 €
- Bibliothèque numérique BDP : 1 440 €
- Transport des écoles vers la médiathèque : 500 €
- Autres (eau, chauffage, petit équipement ...) : 11 085 €
- Charges de personnel : 88 563 €

Note synthétique du budget 2019 présentée à Montcuq-en-Quercy-Blanc,  
le 08/04/2019.